



Mémoire du 23 novembre 2006 sur le plan d'action 2007-2009 de Développement Durable pour la Commission Permanente du Conseil d'agglomération sur l'Environnement, le Transport et les Infrastructures

Introduction

Lors de la présentation de son plan de développement durable en 2005, l'administration de la Ville de Montréal en partenariat avec les citoyens, différents paliers du gouvernement et des partenaires privés, avait mis de l'avant 10 orientations parmi lesquelles elle en avait identifié quatre comme étant prioritaires. Ces quatre orientations étaient : améliorer la qualité de l'air et réduire les gaz à effet de serre, assurer la qualité des milieux de vie résidentiels, pratiquer une gestion responsable des ressources et encourager des bonnes pratiques de développement durable dans les entreprises, les institutions et les commerces.

Lors de la phase I du plan, la phase 2005-2006, l'administration s'était donné comme mandat de poser certaines actions qui, à court terme, contribueraient à la réalisation de ces quatre orientations prioritaires.

Le 14 novembre dernier, la Commission permanente du Conseil d'agglomération sur l'Environnement, le Transport et les Infrastructures a fait la présentation du plan d'action 2007-2009, qui se veut la phase II du plan de développement durable.

Le plan d'action 2007-2009 se prétend innovateur et avant-gardiste non seulement dans les orientations proposées mais aussi dans son processus d'actions réalisées, d'actions à entreprendre et de résultats à atteindre.

Force est de constater que ce plan se résume aux quatre (4) orientations prioritaires déjà connues et aux actions qui les accompagnent, actions qui avaient été déjà désignées comme «à réaliser» dans la phase I du plan de développement durable. En faisant la lecture du document, il devient vite clair que le processus de réalisation n'a pas d'appui solide, pas de suivi clair et concis et que les résultats espérés, ne représentent, en somme, rien de concret.

En tant que parti soucieux des intérêts de la population et en tant qu'Opposition officielle, Vision Montréal veut éviter que le temps et l'argent des contribuables soit gaspillé.

À travers ce mémoire, Vision Montréal, propose une analyse critique du processus de réalisation du plan d'action 2007-2009, afin d'amener toutes les personnes concernées à se questionner et à réévaluer les propositions de ce plan d'action.

Une consultation à la sauvette

L'adhésion et la participation de la population sont deux conditions essentielles au succès d'un plan de développement durable.

En imposant aux personnes et aux groupes intéressés un délai de production et de réalisation de mémoires aussi court, on peut craindre que les conditions propices à cette adhésion, ne seront pas atteintes. Pire encore, on peut se demander si une consultation digne de ce nom était vraiment souhaitée par l'administration. En effet, neuf jours c'est bien peu pour recevoir des opinions éclairées sur un sujet aussi vaste et complexe.

Un départ raté

Il faut dire que l'Administration nous fournit peu d'information sur l'efficacité des mesures prises à ce jour. Alors que le plan stratégique et le premier plan d'action ont été adoptés en 2005, il aurait été assurément souhaitable, pour ne pas dire essentiel, d'en connaître, ici même, alors que nous sommes appelés à nous prononcer sur ses suites, un bilan des premiers efforts de l'administration. Doit-on présumer qu'ils ne sont pas là parce que l'administration n'en a pas trouvé?

1. Un bon exemple est le règlement mis en place par l'administration qui interdit de laisser tourner au ralenti un véhicule à Montréal ainsi que la diminution des espaces de stationnement au centre-ville. Ces actions de la phase I du plan de développement durable visaient directement l'amélioration de la qualité de l'air et la réduction des gaz à effet de serre (GES).

- Combien de billets de courtoisie ont été distribués et quel impact ont-ils eu sur les propriétaires de véhicule délinquants ?
- Y a-t-il eu des amendes ?
- Quelles mesures ont été mises en place pour appliquer le règlement aux véhicules de la Ville, à ceux de la STM et des autres administrations publiques ?
- Est-ce qu'il existe d'autres mécanismes de contrôle?
- Quels sont les résultats visibles des campagnes de sensibilisation qui ont été menées?

L'administration ne peut pas prétendre qu'une action a été accomplie simplement parce qu'un règlement a été mis en place. Une vérification de l'efficacité et de la capacité de ce règlement à offrir des résultats concrets doit aussi être considérée. Il faut établir des critères d'évaluation fiables et des indicateurs clairs.

2. Un autre exemple pertinent est celui de la diminution des espaces de stationnement au centre-ville.

- Combien de places ont été supprimées?
- S'il est vrai qu'un suivi annuel se fait sur cette action, il serait alors facile de nous le communiquer.
- Comment concilier cette politique avec le fait que certains arrondissements, comme Ville-Marie par exemple, laissent tomber les poursuites contre les stationnements illégaux?
- Il ne nous a pas été démontré que cette diminution d'espaces de stationnement, a aujourd'hui un impact concret sur la qualité de l'air et sur les émissions de gaz à effet de serre.

Comme vous le voyez, un énorme reproche peut déjà être fait à ce plan d'action : il énonce peu de cibles claires, mais pire encore, en ne présentant pas un premier bilan, il ne donne pas de point de départ à notre action future. Sans cette connaissance de l'état actuel des choses, comment pourrions-nous mesurer nos efforts, fixer nos priorités!

Sans ces informations claires, ce plan restera une coquille vide, un bel emballage qu'il faudra lui aussi envoyer au recyclage. Il nous semble que la première étape obligatoire avant de se lancer dans l'instauration de pratiques plus respectueuses du développement durable, aurait été de se livrer à un véritable audit de ses propres actions.

Un suivi cohérent ?

Le plan appelle à une efficacité à long terme en se fixant comme orientation prioritaire la gestion responsable des ressources. On peut en effet se demander ce que la Ville fait pour ses propres activités de gestion responsable.

1. La Ville a fait l'acquisition de 128 véhicules hybrides et se dit prête à poursuivre le virage vert de sa flotte de véhicules.

- Quelle est l'utilisation faite de ces véhicules? Est-ce l'utilisation optimale ?
- Dans quelle mesure ces véhicules auront-ils un impact positif sur l'environnement?
- Réduisent-ils plus les émissions à effet de serre que des véhicules conventionnels économes en énergie?
- Est-ce qu'il faut prévoir une formation spéciale des employées de la Ville?
- Combien cette formation coûtera aux contribuables?

Il faut se livrer à une véritable analyse de cycle de vie. A l'heure actuelle, rien dans les documents déposés par la commission, ne peut y répondre convenablement.

2. Le plan parle de continuer à encourager la population à utiliser le transport en commun.

- Quelles seront les conséquences d'une augmentation des tarifs de la CAM ?
- Est-ce qu'une amélioration du service offert aux utilisateurs est prévue?

3. L'administration dit vouloir favoriser le vélo. L'objectif de la phase I était de 50km de voie cyclable. Seulement 21km on été construits.

- Combien de temps prendra la construction des 29km de voie cyclable restants ?
- Quel type de voie cyclable aurons-nous sur l'île?
- Comment la Ville assura-t-elle la maintenance de ce réseau?
- Dans combien de temps verrons-nous des pistes cyclables sécuritaires et accessibles à tous?

Dans le journal *Les Affaires*, édition du 11 novembre dernier, Madame Chantal Gagnon, directrice de l'Environnement pour la Ville, mentionnait que certaines actions, comme celles entreprises dans le secteur du transport en commun «dépendent exclusivement de la Ville». En tant que responsable du transport en commun et des pistes cyclables, l'administration a la responsabilité de faire avancer ces dossiers et de mettre en place des mesures concrètes pour atteindre les objectifs qu'elle s'est elle-même imposés. Si elle ne peut le faire, qu'elle le dise simplement et qu'elle cesse de se cacher derrière des plans et vœux pieux.

Des cibles à atteindre

En 1998, le gouvernement du Québec a adopté le plan d'action 1998-2008 de gestion des matières résiduelles. Une politique ambitieuse qui visait un objectif de 60% de détournement de l'élimination des matières résiduelles d'ici 2008. La Ville de Montréal, comme beaucoup d'autres ailleurs au Québec, avouons-le, ratera cet objectif.

1. À travers le plan d'action 2007-2009, l'administration veut mettre en place des mesures de réduction et récupération des matières résiduelles.

- Quelles sont ces mesures?
- Comment seront-elles implantées et gérées?
- Comment en fera-t-on la promotion et qui le fera ?
- Qui en assurera le suivi?

Plusieurs, l'administration comprise, ont sous-estimé le problème de la gestion des matières résiduelles dont le volume est en augmentation constante. Pendant que la compagnie Merck Frosst se retrouve déjà à 73% de son objectif de récupération des matières résiduelles, la Ville parle de «poursuivre» ces mesures de réduction et de récupération. Notons que la Ville n'en est qu'à 19% de récupération pour un objectif de 60% en 2008...

2. La mise en place de méthodes efficaces de recyclage attend aussi d'être adressée.

- La gestion actuelle est-elle efficace?
- Quel est le meilleur moyen, le sac ou le bac ?
- Les centrales de recyclage sont-elles efficaces?

- Comment nous en assurer ?

Le débat continue. Pendant ce temps, les efforts de recyclage diminuent et ne se font pas de manière à satisfaire les exigences d'un développement durable.

3. Le plan d'action parle aussi d'étendre les activités des éco-centres et des éco-quartiers et d'en créer des nouveaux. Il était temps, effectivement, de le faire car ces organismes ont fait leurs preuves. Nous espérons simplement que ce n'est pas le fait qu'ils aient été mis sur pied par l'administration précédente, qui a si longtemps retardé leur expansion. Vouloir augmenter leur potentiel est un geste positif, mais encore une fois on doit poser ces questions :

- Où
- Combien?
- Quand?
- Comment?

L'avenir incertain

Jusqu'ici nous vous avons parlé de résultats concrets et de suivi cohérent et de cibles à atteindre. Le plan d'action 2007-2009 du plan de développement durable manque de substance, ce qui ne peut créer que de l'incertitude et des doutes au sein de la population et parmi les partenaires du plan. Pour cela, l'avenir du plan de développement durable nous semble incertain.

1. Lorsque, par exemple, on se préoccupe des matières résiduelles, il est étonnant qu'on ne mentionne pas l'impact positif que la réduction des putrescibles aurait sur les GES.

- Le méthane, principal composant des biogaz, est 50 fois plus nocif que le gaz carbonique comme gaz à effet de serre. Quand on a une mesure qui nous permet de gagner sur plusieurs tableaux, ne devrait-on pas la mettre de l'avant prioritairement ?

2. Le plan met de l'avant des actions ambitieuses tel que la mise en place de mécanismes de compensation pour des déplacements neutres en carbone. Certainement, la question est d'actualité.

- Où en est rendue la Ville en ce qui concerne la réduction de 20% sur 20 ans des émissions corporatives de gaz à effet de serre?

3. L'incertitude se poursuit avec l'arrivée prochaine du futur budget 2007.

- Avec un déficit annoncé, comment l'administration centrale réussira-t-elle à investir dans le développement durable?

- Les budgets des arrondissements sont limités et beaucoup d'entre eux, sinon tous, ont puisé dans leur surplus et vidé leurs réserves.
- Dans un tel contexte, ne devrait-on pas se concentrer sur un compte-rendu concret, des actions faisables et des nouvelles propositions réalistes?

Conclusion

Depuis que le rapport *Notre avenir à tous*, désigné comme «le rapport Bruntland», a popularisé le terme **Développement durable**, cette notion a été récupérée et travestie de bien des façons. Le développement durable, c'est plus qu'un slogan publicitaire !

S'engager dans cette voie demande plus que de savoir jouer avec des concepts et de pouvoir jongler avec de beaux mots et de jolies phrases.

Disons le clairement : Le plan d'action 2007-2009 que nous a soumis l'Administration est fort décevant et ne contribuera pas beaucoup à accroître la crédibilité de cette notion de Développement durable!

Au parti Vision Montréal, nous voulons réitérer notre déception devant le plan d'action 2007-2009 qui ne propose pas de fondations solides sur lesquelles on pourrait s'appuyer, ni de suivi digne de mention et aucune cible réaliste à atteindre. Il démontre tout au plus le manque de vision de l'administration en ce qui a trait au développement durable.

Le fardeau de la preuve repose sur les épaules de la Ville. C'est à elle de faire une synthèse exacte et concise des résultats et de proposer des actions réalistes et des objectifs qui sont à sa portée.

La population adhère au plan du développement durable. Elle s'attend à trouver auprès de son administration municipale des données et des informations claires et des propositions concrètes. Les entreprises aussi croient de plus en plus au développement durable et elles sont de plus en plus nombreuses à établir des normes dans ce sens.

La population est prête. Les entreprises sont prêtes. Qu'en est-il de la Ville et surtout, qu'en est-il de cette administration?

